Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 014-200065589-20261105-2026_134-DE

Publié le

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☏ 02 31 15 63 70

Date de convocation : 28.10.2026
Date d'affichage
...

Nombre de conseillers :	
En exercice	44
Présents	36
Titulaires	34
Suppléants	2
Pouvoirs	2
Votants	**38**
Quorum	**23**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six le cinq novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle au-dessus du gymnase de Bellengreville, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Florence GUÉRIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Stéphanie PACCAUD, Ann BAUGAS, Michel LAINÉ, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, David BOUDET, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Aurélien LESAGE (suppléant de Emily ROMEIN), Pascal LEROY, Jean-Christophe CARON, Cédric GABRIEL, Alain PORQUET, Aurélie SIMON, Solange TASSIGNY (suppléante de Siegfried GLESSMER), Nicolas GENS, Maria MONTERO, Yves LEBOURGEOIS, Alexandra LEPINAY, Fabienne ROYER COCAIN, Céline VITCHEN, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE, Didier LEMONNIER, Régis CROTEAU, Alexandra ENAULT, Olivier GUILLEMETTE, Christophe SCHACHER, Damien HAUGUEL, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné procuration : Thomas LEROY à Marie-Françoise ISABEL, Philippe PIARD à Alain PORQUET

Absents/excusés : Adrien LECERF, Christian CALLEJAS, Céline FOUREZ, Angélique LEMIÈRE, Marie-Pierre JEANNE, Chrystelle MARIE DIT ASSE

Secrétaire de séance : Jean-Christophe CARON

Délibération n° 2026/134
Objet : ADMINISTRATION GENERALE - Approbation du programme et lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour le bâtiment abritant le futur siège communautaire

Dans le cadre de son développement et de l'évolution de ses compétences, la Communauté de communes Val ès dunes a engagé un projet de réhabilitation d'un ensemble immobilier d'environ 3 000 m² destiné à accueillir le futur siège communautaire ainsi que d'autres équipements.

Afin de définir les besoins de la collectivité et les caractéristiques de l'opération, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la société D2X. Cette étude a permis d'élaborer un programme répondant aux besoins identifiés en matière d'accueil du public, de conditions de travail des agents et de fonctionnement des instances communautaires.

Le projet s'organise en deux phases :

- La première phase porte sur la réhabilitation totale du site (clos et couvert) et l'aménagement des espaces nécessaires au fonctionnement institutionnel et administratif de la Communauté de communes. Elle comprend notamment l'installation des services communautaires, la création d'un hémicycle destiné aux réunions de l'assemblée communautaire, d'espaces de réunion ainsi que d'un espace de formation.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 014-200065589-20261105-2026_134-DE

- La seconde phase vise la valorisation des surfaces complémentaires du bâtiment afin d'accueillir, à terme, des équipements et services d'intérêt communautaire à vocation culturelle et/ou éducative et/ou associative, répondant aux besoins du territoire et restant à déterminer.

Cette opération s'inscrit dans une démarche de réhabilitation d'un bâtiment existant, permettant à la fois de limiter la consommation foncière et de valoriser un patrimoine bâti tout en dotant l'intercommunalité d'un équipement adapté à ses besoins actuels et futurs.

À ce stade des études, le coût global prévisionnel de l'opération est estimé entre 5,5 et 7 millions d'euros HT pour les deux phases (soit 3 millions d'euros HT environ pour la partie siège communautaire). Cette estimation sera affinée dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre.

Afin de poursuivre ce projet, il convient désormais d'approuver le programme de l'opération et d'engager la consultation de maîtrise d'œuvre qui permettra de désigner l'équipe chargée de la conception du projet, de l'élaboration des études et du suivi de sa réalisation.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les grandes orientations programmatiques du futur siège communautaire ;
- Retient un dimensionnement prévisionnel d'environ 900 m² de surface utile à ce stade ;
- Prend acte d'une enveloppe financière prévisionnelle comprise entre 5,5 et 7 M € HT selon les aménagements qui seront projetés sur la 2ème phase ;
- Prend acte des financements qui seront mobilisés auprès de l'État, du Département, de la Région et des fonds européens ;
- Autorise le Président à solliciter toutes subventions éligibles ;
- Autorise le Président à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre afin de poursuivre l'opération dans le calendrier présenté ;
- Autorise le Président à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme,

Le Président
Philippe PESQUEREL

COMMUNAUTE de COMMUNES Val ès dunes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr